



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dispositif ASALEE

Question écrite n° 14761

Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des infirmières engagées dans le dispositif ASALÉE (Action de santé libérale en équipe), ainsi que sur les dispositions prévues en direction de l'éducation à la santé en France. Confrontées à des retards de paiement, voire à des absences de rémunération depuis plusieurs semaines, de nombreuses infirmières ASALÉE, rencontrent des difficultés importantes. Cette situation fragilise non seulement les professionnelles concernées, mais également l'ensemble du dispositif, pourtant reconnu pour son efficacité dans la prévention et dans le suivi des patients atteints de pathologies chroniques. Au-delà de cette problématique immédiate, ces difficultés soulèvent des interrogations plus larges quant à la pérennité du dispositif ASALÉE. Celui-ci constitue un levier essentiel pour renforcer la coordination des soins de proximité, améliorer la prise en charge des patients et soutenir les médecins généralistes dans un contexte de tension croissante sur le système de santé et une démographie médicale en souffrance. En outre, les actions menées par les infirmières ASALÉE participent activement à améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques, à la réduction des complications et ainsi à la maîtrise des dépenses de santé sur le long terme. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour garantir le paiement rapide des infirmières ASALÉE et renforcer la place de la prévention et l'éducation à la santé dans les politiques publiques.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14761

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3620